

LES DELIBERATIONS COMPLETES ET LES ANNEXES PEUVENT ETRE
CONSULTEES AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

**COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE AGISSANT EN DELEGATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2011**

TIC

DBC 11-021

**OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE JANZE
POUR L'AQUISITION D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- *D'octroyer et de verser un **fonds de concours** à la commune de Janzé d'un montant de **8 073,12 €** pour l'acquisition d'équipement numérique dans les écoles primaires.*

MISE EN ACCESSIBILITE

DBC 11-022

**OCTROI ET VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE PIRE
SUR SEICHE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DU CHEMINEMENT CONDUISANT
A LA ZONE DE LOISIRS ET A LA SALLE DES SPORTS**

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ♦ *D'octroyer et de verser un **fonds de concours** à la commune de Piré sur Seiche d'un montant de **5 810 € HT**, pour le projet de mise en accessibilité du cheminement conduisant à la zone de loisirs et à la salle des sports.*

RESSOURCES HUMAINES

DBC 11-023

VŒU DEMANDANT AU GOUVERNEMENT DE RENONCER A L'AMPUTATION DE 10% DE LA COTISATION AU CNFPT POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *D'adopter la motion de soutien suivante « le bureau communautaire demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents » ;*
- ◆ *De notifier la présente délibération au CNFPT.*

DBC 11-024

ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES – MODIFICATION D'EMPLOIS

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *De modifier les emplois énoncés ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2011 ;*

Cadre d'emplois	Service	Grades et temps de travail initiaux	Nouveau temps de travail et/ ou grade modifiés	Date effet
<u>FILIERE CULTURELLE</u> <i>Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant spécialisé d'enseignement artistique à raison de 3 H 00 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	2 H 30	01/09/11
<i>Assistant d'Enseignement Artistique</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique à raison de 19 H 35 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	19 H 55	01/09/11
<i>Assistant d'Enseignement Artistique</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique à raison de 16 H 45 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	17 H 25	01/09/11
<i>Assistant d'Enseignement Artistique</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique à raison de 5 H 55 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	6 H 05	01/09/11
<i>Assistant d'Enseignement Artistique</i>	Etablissement d'enseignements artistiques	<i>Assistant d'enseignement artistique à raison de 15 H 20 / S Cat B. Titulaire ou à défaut, contractuel</i>	16 H 20	01/09/11

- ◆ *De modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes en conséquence ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer tous documents se rapportant à ces recrutements.*

CULTURE

DBC 11-025

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL AVEC LE LYCEE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *D'adopter le projet de convention de partenariat pour l'enseignement musical au profit du lycée Jean-Marie de La Mennais de Retiers pour l'année scolaire 2011-2012 ;*
- ◆ *De fixer la participation financière du lycée au titre de ce partenariat à **36 € de l'heure** ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante et tout autre document y afférent.*

DBC 11-026

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE L'ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES DANS LE CADRE DU PROJET « ORCHESTRE A L'ECOLE » AVEC L'EDUCATION NATIONALE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide :

- ◆ *D'adopter le projet de convention du projet « Orchestre à l'Ecole » pour l'année scolaire 2011-2012 ;*
- ◆ *D'autoriser la Présidente à signer la convention correspondante et tout autre document y afférent.*